

# L'administration

---

L'administration porte la responsabilité de la conduite générale de Migros. Aussi lui appartient-il de définir la stratégie de même que les objectifs commerciaux et idéaux. Par ailleurs, en sa qualité d'organe suprême de conduite, elle surveille et contrôle la gestion des affaires de l'entreprise par la direction générale.

Au cours de l'année 2014, l'administration a siégé à six reprises. Chaque séance a duré entre sept et neuf heures. Une de ces séances a été convoquée la veille même (six heures supplémentaires). Au-delà de l'accomplissement de ses tâches statutaires et de l'établissement de rapports périodiques sur l'ensemble des domaines d'activité stratégiques de Migros, y compris ceux des diverses filiales du groupe, l'administration a donné son consentement à diverses acquisitions et investissements de l'industrie Migros et à la nouvelle convention collective nationale de travail (CCNT). En octobre, elle a également entrepris un voyage d'affaire de deux jours en Allemagne.

En élaborant un règlement d'organisation actuel, l'administration a fixé son mode de travail et celui de ses comités et a délégué l'ensemble de la conduite opérationnelle à la direction générale. Les principes et les obligations d'annoncer et de comportement qui étaient déjà appliqués jusqu'alors ont été définis dans le détail dans un "Règlement sur les conflits d'intérêt" (version du 29 mars 2014).

## Composition et mode de désignation

L'administration est composée de 23 membres, à savoir dix membres externes et indépendants et 13 membres internes. Le président et les neuf personnalités du monde de l'économie siègent en qualité de membres externes et indépendants. En revanche, les dix représentants des dix coopératives régionales (traditionnellement leurs directeurs respectifs), le président de la direction générale et les deux représentants des collaborateurs sont considérés comme des membres internes en raison de leurs rapports de travail avec Migros.

De par la composition et la taille de son administration, Migros s'écarte des directives du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise dans la mesure où, en vertu des statuts FCM, chaque coopérative régionale désigne elle-même son représentant appelé à siéger au sein de l'administration de la FCM. Un tel système influence aussi bien la taille de cet organe que la proportion de membres externes et indépendants et de membres internes. Conformément à la décision de l'assemblée des délégués du 29 mars 2014, aucune modification ne sera apportée à ce statu quo.

A l'exception des dix représentants des coopératives régionales, désignés par l'organe compétent de ces dernières, les autres membres de l'administration sont élus par l'assemblée des délégués pour un mandat de quatre ans. Ils sont rééligibles dans la mesure où la nouvelle durée maximale de mandat, à savoir quatre mandats, n'a pas été excédée, et où la limite d'âge fixée à 70 ans n'a pas été atteinte. Le cumul de fonctions importantes au sein de Migros est interdit par règlement d'organisation de l'administration.

## Mode de travail et compétences

L'administration prend ses décisions à la majorité simple des membres présents, les règles usuelles en matière de récusation étant réservées. Le travail préparatoire approfondi effectué notamment au sein des comités permet de débattre de manière efficace et fructueuse des questions à traiter dans le cadre des séances plénières rassemblant les 23 membres de l'administration.

Les convocations mentionnent notamment tout objet qu'un membre ou un comité de cet organe souhaite voir traiter. Lorsque des propositions sont soumises à l'adoption de l'administration, les participants à la séance reçoivent à l'avance une documentation écrite détaillée.

23

---

membres font partie de l'administration.

Les dates des séances ordinaires sont fixées suffisamment à l'avance de manière que, sauf circonstances extraordinaires, l'ensemble des membres puisse être présent. Durant l'exercice écoulé, le taux de participation s'est élevé à 97%. Les six membres de la direction générale ainsi que le président de la fondation G. et A. Duttweiler participent également aux séances de l'administration, avec une voix consultative.

L'administration et ses comités analysent régulièrement dans le cadre d'une auto-évaluation son mode de travail et ses propres performances. Les conclusions auxquelles débouche cet exercice font l'objet d'une mise en œuvre continue dont la progression est, elle aussi, débattue régulièrement. L'administration fait appel aux services de conseils extérieurs pour des sujets spécifiques.

Au nombre des compétences de l'administration figurent la définition de la stratégie, l'adoption de concepts en matière de présentation des comptes, ainsi que l'aménagement du contrôle financier et de la planification financière. Elle veille à ce que le groupe Migros soit doté de structures de direction et d'organisation efficaces, et nomme et surveille la direction générale. Elle délègue la gestion opérationnelle à la direction générale placée sous l'autorité de son président. Cela comprend également la haute direction des filiales et des participations de la FCM, dont les membres internes du conseil d'administration sont nommés par les membres de la direction générale. Les membres externes du conseil d'administration, par exemple pour Hotelplan ou la Banque Migros, sont nommés par l'administration de la FCM lorsqu'une expertise supplémentaire s'avère nécessaire ou lorsque les contraintes légales l'exigent.

Les responsabilités et compétences des membres de l'administration sont précisées par le règlement d'organisation de cet organe dans sa version actualisée ainsi que par les règlements établis pour les comités.

## Tous les membres

	Comité	Membre depuis	Mandat jusqu'au
<b>Représentants externes (indépendants)</b>			
Andrea Broggini (président), 1956	E + N (P)	2004	2016
Doris Aebi (Vice-présidente), 1965	E + N, ADH <sup>[1]</sup>	2003	2016
Roger Baillod, 1958	A (P)	2008	2016
Dominique Biedermann, 1958	A	2012	2016
Jean-René Germanier, 1958	E + N	2008	2016
Paola Ghillani, 1963	A, ADH <sup>[1]</sup>	2008	2016
Thomas Rudolph, 1962	F	2003	2016
Ursula Schoepfer, 1956	F (P)	2004	2016
Heinz Winzeler, 1951	F	2003	2016
Hans A. Wüthrich, 1956	A	2012	2016
<b>Membres internes</b>			
Christian Biland (Vice-president), 1956	ADH	2001	31.12.2014
Max Alter, 1961	ADH	2005	2016
Patrick Avanthay, 1967		2009	2016
Jörg Blunzsch, 1961	ADH	2010	2016
Herbert Bolliger, 1953	ADH (P)	1997	2016
Philippe Echenard, 1963	ADH	2014	2016
Lorenzo Emma, 1957	ADH / F	2004	2016
Marcelle Junod, 1953	ADH	2012	2016
Felix Meyer, 1959	ADH	2012	2016
Stefano Patrignani, 1963	ADH	2013	2016

Ruth Rauschenbach, 1973		2012	2016
Marc Schaefer, 1961	ADH / F	2007	2016
Beat Zahnd, 1958	ADH	2005	2016

1 thèmes stratégiques

#### Comités

- A = Audit
- R + N = Rémunérations et nominations
- F = Finances
- ADH = Commerce de détail (divisé en thèmes opérationnels et stratégiques)
- (P) = Présidence du comité